

## COMMISSION DES COMPÉTITIONS SENIORS

Réunion 12 mars 2020 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 27

Présidence : M. Bernard MAY

Présents : MM. PH. LEJEUNE, L. ERAY, G. MARTIN, J. MAURIAC, M. PINGUET, P. RAFFARD

Excusée : Mme P. BEAURENAUD

### LA FFF SUSPEND L'ENSEMBLE DES COMPÉTITIONS

Déclaration de Noël Le Graët :

« Les annonces du Président de la République conduisent la Fédération Française de Football à prendre ses responsabilités pour contribuer sans ambiguïté à endiguer la crise sanitaire qui frappe notre pays.

En conséquence, **je souhaite annoncer dès ce soir la suspension de l'ensemble des activités et compétitions gérées par la Fédération, ses ligues et ses districts, sur l'ensemble du territoire.**

Ainsi, **tous les championnats amateurs féminins et masculins, de toutes les catégories d'âge, les divers tournois et rassemblements, les entraînements et l'activité des écoles de football sont interrompus à compter de demain vendredi 13 mars, et jusqu'à nouvel ordre.** Ils reprendront dès que les conditions sanitaires le permettront. »

**Paris, le 12 mars 2020.**

### COMPÉTITIONS MASCULINES

#### 1 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

##### Coupe de l'Amitié – Match aller

Journée du 8 mars 2020

- VARZY / ST PEREUSE – match n° 51226.1 – Demande d'inversion par le club de l'AS VARZY et acceptée par le club de ST PEREUSE.

Accord de la Commission. Le match retour du 29/03/2020 aura lieu à VARZY

- CORVOL 1 / CHARRIN 2 – match n° 51229.1 – En raison de l’indisponibilité du terrain de VARZY, la Commission inverse le match aller et retour. Les matchs deviennent donc les suivants :  
08/03/2020 – match n°51229.1 : CHARRIN 2 / CORVOL 1 à 12h30  
29/03/2020 – match n°51229.2 : CORVOL 1 / CHARRIN 2 à 12h30

### **Coupe du Conseil Départemental**

8ème de finale

GARCHIZY R2 / SNID R1 – match n° 51206.1 - demande de GARCHIZY pour avancer la rencontre au samedi 21 mars, à 16 heures. Accord du SNID et de la commission.

## **2 – MATCHES NON JOUES**

### **DEPARTEMENTAL 1**

Journée du 1<sup>er</sup> mars 2020

LUTHENAY 1 / FC NEVERS 58 2 – match n°50007.2 – **fixé le 12 avril 2020**

### **DEPARTEMENTAL 2 – Poule A**

Journée du 1<sup>er</sup> mars 2020

CLAMECY 2 / MARZY 1 – match n° 50074.2 – **fixé le 12 avril 2020**

### **DEPARTEMENTAL 2 – Poule B**

Journée du 24 novembre 2019

PREMERY 1 / SAINT-BENIN 2 – match n° 50186.1 – **fixé le 12 avril 2020** (match à rejouer).

Journée du 8 décembre 2019

CHATEAU-CHINON-ARLEUF 1 / CHAULGNES 1 – match n° 50196.1 – **fixé le 12 avril 2020**

### **DEPARTEMENTAL 3 – Poule A**

Journée du 1<sup>er</sup> mars 2020

CLAMECY 3 / POUQUES 2 – match n°50206.2 – **fixé le 12 avril 2020**

ENTRAINS 1 / ST PERE 2 – match n°50208.2 – **fixé le 12 avril 2020**

### **DEPARTEMENTAL 3 – Poule B**

Journée du 1<sup>er</sup> décembre 2019

CORBIGNY 3 / CHATILLON 1 – match n° 50319.1 – **fixé le 12 avril 2020**

### **DEPARTEMENTAL 4 –**

#### **Poule A**

Journée du 8 décembre 2019

NARCY 2 / GUERIGNY-URZY 2 – match n° 50372.1 - **fixé le 29 mars 2020**

Journée du 1<sup>er</sup> mars 2020

CORVOL 1 / ALLIGNY ST AMAND 1 – match n°50333.2 – **fixé le 12 avril 2020**

#### **Poule C**

GARCHIZY 3 / LA MACHINE 3 – match n°50428.2 – **fixé le 29 mars 2020**

### **COUPE DU DISTRICT – SPORTCOMM**

SAINT-SEINE D4 / CHAULGNES D2 – Match n°51034.1 – **à fixer**

### 3 – FORFAIT

#### DEPARTEMENTAL 3 – poule B

Journée du 8 mars 2020

MARZY 2 / CORANCY 1 – match n°50266.2 – Forfait déclaré de CORANCY 1.

Amende 40€

### 4 – COUPES DEPARTEMENTALES

#### COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Tirage 1/8 Finale =>

MONTIGNY D2 / CLAMECY R3 – Match reporté au 12 avril 2020

GARCHIZY AS R3 / SNID R1 – Match reporté au 21 mars 2020

VAUZELLES R3 / ST BENIN R2 – Match reporté au 22 mars 2020

NEVERS BANLAY D2 / COSNE R1 – Match reporté au 12 avril 2020

CORBIGNY D1 / LA CHARITE R1 – Match reporté au 12 avril 2020

SUD LOIRE ALLIER D1 / NEVERS FC 58 R3 – Match au 12 avril 2020

CHATEAU-CHINON ARLEUF D2 / GUERIGNY URZY R3 – à fixer

Match POUQUES D1 / FOURCHAMBAULT D1 : La commission remercie ces deux clubs d'avoir inversé la rencontre.

#### COUPE DU DISTRICT - SPORTCOMM

Tirage 1/8 Finale =>

ESN 58 2 D2 / CHATILLON D3 – à fixer

COSNOIS FC D2 / RCNCS 2 D3 – Match reporté à une date ultérieure

COULANGES D2 / ST SEINE D4 ou CHAULGNES D2 – à fixer

LORMES D3 / LUZY MILLAY D2 – à fixer

#### COUPE DE L'AMITIE

Tirage 1/8 Finale =>

ST PIERRE LE MOUTIER 2 / NEUVY 1 – retour le 29 mars 2020

CHAULGNES 2 / TANNAY 1 – aller 29 mars, retour à fixer

VARZY 1 / ST PEREUSE 1 – retour 29 mars 2020

ESN 58 3 / ST SAULGE 1 – retour le 29 mars 2020

GUERIGNY URZY 2 / ST SEINE 1 – à fixer

CERCY 2 / NARCY 2 – retour le 29 mars 2020

CORVOL 1 / CHARRIN 2 – retour le 29 mars 2020

NEVERS MAUPAS 1 / GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS 2 – aller le 29 mars 2020, retour à fixer

#### Règlement applicable saison 2019/2020 :

A titre exceptionnel pour cette saison 2019/2020, et à la demande des clubs disputant le championnat Départemental 4, la coupe de l'Amitié se disputera par match ALLER et RETOUR du 1<sup>er</sup> tour aux quarts de finale inclus. A partir des demi-finales, la compétition reprendra son cours normal par élimination directe. La durée des rencontres est de deux fois quarante-cinq minutes, sans prolongation en cas d'égalité.

A l'issue des deux rencontres aller et retour, en cas d'égalité de points – il est fait abstraction des buts marqués et encaissés – le départage se fera par l'épreuve des tirs au but, sans prolongation au préalable. En cas de forfait, à l'aller comme au retour le club sera éliminé.

La participation des joueurs reste identique à celle en vigueur et figure page 97 de l'annuaire officiel du District de la Nièvre saison 2019/2020.

**Calendrier** : 1/8ème de finale aller : 8 mars, retour : 29 mars ; ¼ de finale aller : 12 avril, retour : 3 mai ; ½ finales : 17 mai ; finale : 14 juin.

## 5 – DOSSIER TRANSMIS- COMMISSION REGIONALE DES STATUTS REGLEMENTS

La commission prend note du procès-verbal interne de la commission des statuts règlements et obligations des clubs de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté en date du 13 février 2020.

En conséquence, la commission des compétitions seniors reporte à une date ultérieure les rencontres à venir des équipes seniors et féminine du FC COSNOIS.

## COMPETITIONS FEMININES

### 6 – CRITERIUM FEMININ SENIORS A 8

Suite à l'engagement de l'équipe 1 du FC NEVERS 58 en championnat Régional 3 de foot à 11, le critérium se poursuivra avec dix équipes. En revanche, le FC NEVERS 58 1 participera à la Coupe Départementale.

#### **COUPE DEPARTEMENTALE FEMININE**

Quarts de finale : 12 avril 2020

Demi-finales : 24 mai 2020

Finale : 14 juin 2020

Sont qualifiés :

Ent. CLAMECY-ANDRYES, SNID Ados 2, NEVERS FC 58 1 et 2, Ent. CORBIGNY / CHATEAU-CHINON ARLEUF, COSNE, COSNOIS FC, MARZY.

#### **COUPE DEPARTEMENTALE FEMININE**

##### **Tirage 1/4 Finale => 12 avril 2020**

COSNOIS FC 1 / SNID Ados 2 - Match reporté à une date ultérieure

Ent. CORBIGNY – CHATEAU-CHINON ARLEUF / COSNE

FC NEVERS 58 2 / FC NEVERS 58 1

Ent. CLAMECY – ANDRYES / MARZY

### 7 – COURRIEL

De Monsieur Michel CALVI signalant les blessures de deux joueurs lors de la rencontre SAINT-PIERRE 2 / NEUVY 1. La commission leur souhaite un prompt rétablissement.

## 8 – MATCHS NON JOUES

### **Critérium Féminin**

Journée du 1<sup>er</sup> mars 2020

ENT. CLAMECY ANDRYES / ENT. POUILLY 2F2N – match n°50778.2 – à fixer

## 9 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

### **Critérium Féminin**

Journée du 8 mars 2020

SNID 2 / ENT. CLAMECY ANDRYES – match n° 50780.2 – Demande du club du SNID de reporter la rencontre au 26/04/2020.

Accord des deux clubs et de la Commission.

**Prochaine réunion sur convocation.**

**Le Président**

**Bernard MAY**

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission départementale d'appel du District dans un délai de 7 jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 3.1.1. et 3.4.1.2 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.*

*La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.*